

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 237**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 237                    pour emprunter la somme de 1 642 368 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de la propriété située au 247, chemin Larocque

Adoption par le conseil : 15 mai 2012

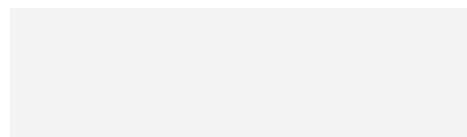
Approbation par les personnes habiles à voter : 30 mai 2012

Modification par la résolution 2013-05-243 : 14 mai 2013

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 12 juin 2013, de la partie dudit règlement modifié par la résolution 2013-05-243 qui est relative aux items prévus à l'article 4 du règlement et à un emprunt de 10 468 \$ à cette fin, totalisant donc l'emprunt de l'acquisition du 247, chemin Larocque à 1 642 368 \$ au lieu de 1 700 000 \$

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 14 juin 2013.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier